

Paris, le 24 mars 2005

Un registre communautaire compétitif

Le projet de loi créant un registre international français (RIF) a été adopté cette nuit à l'Assemblée Nationale.

Le texte adopté répond aux préoccupations des armateurs français puisqu'il prévoit que le nombre minimum de marins communautaires sera de 35 % de la fiche d'effectif pour les navires bénéficiant d'une incitation fiscale à l'investissement et 25 % pour les autres.

Par ailleurs l'exonération des charges ENIM est désormais acquise.

Armateurs de France se félicite de l'issue de ce vote. Cet élément du rapport Richemont était indispensable pour maintenir le niveau de la flotte française. C'est le signe que les armateurs attendaient de la part de nos élus, l'espérant avant-coureur de la mise en place d'une vraie politique maritime française.

Cela devrait inciter les armateurs français à repavillonner un certain nombre de navires jusqu'alors immatriculés sous d'autres cieux. Ce nouveau registre doit leur permettre de rester compétitifs par rapport à leurs homologues européens et d'avoir accès à certains marchés communautaires.

Il reste aux armateurs français et à leurs équipages à transformer l'essai.

Grâce à cet exemple, gageons que les armateurs étrangers trouveront également notre pavillon attrayant.

Contact presse : Sofy Mulle. 01 53 89 52 57 – e-mail : s-mulle@armateursdefrance.org